



14 et 15 juin 2019

21^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Coupe de France des Rallyes

Règlement Particulier



Intermarché
Le Monastier



Way of Life!

CONCESSIONNAIRE SUZUKI
GARAGE DE LA PIERRE PLANTÉE
RD 102 43350 SAINT PAULIEN
TEL 04 71 00 43 31

CAVE CRESPY
VINS & BOISSONS
3 Rue Le Monastier-sur-Gazeille
04 71 03 85 72

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOIRE
Place du Vallat - 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE
www.asa-hvl.fr - asahvl@orange.fr



REGLEMENT PARTICULIER

21^{ème} Rallye Régional Haute Vallée de la Loire 14 et 15 juin 2019

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 13 mai 2019
Ouverture des engagements :	Lundi 13 mai 2019
Clôture des engagements :	Lundi 03 juin 2019
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 1er juin 2019
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 1er juin, dimanche 9 juin et vendredi 14 juin 2019, de 9h00 à 18h00
Vérifications des documents :	Vendredi 14 juin 2019, de 17h 30 à 21h30
Lieu :	Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications des voitures :	Vendredi 14 juin 2019, de 17h45 à 21h45
Lieu :	Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Mise en place du parc de départ :	Vendredi 14 juin 2019 à 17h45
Lieu :	Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 14 juin 2019 à 20h45
Lieu :	PC du Rallye, Espace Culturel, Le Monastier-sur-Gazeille
Publication équipages admis au départ :	Vendredi 14 juin 2019 à 22h30
Lieu :	Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Publication des heures et ordre de départ :	Vendredi 14 juin 2019 à 22h30
Lieu :	Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Départ 1er concurrent :	Samedi 15 juin 2019 à 08h30 Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur Gazeille
Arrivée 1er concurrent :	Samedi 15 juin 2019, à partir de 18h13 Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications finales :	Samedi 15 juin 2019 à partir de 18h13
Lieu :	Garage TITAUD (Peugeot), Le Monastier-sur-Gazeille
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Samedi 15 juin 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée.
Lieu :	Place du Vallat, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Remise des Prix :	Samedi 15 juin 2019, à partir de 22h30
Lieu :	Salle des Fêtes, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 14 et 15 juin 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique le

21^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 12/03/2019 sous le numéro **19/R10** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **281** en date du 05/04/2019.

Comité d'Organisation

Président : Christian CHALINDAR

Membres : Marie-Laure PRADINES, Michel LAC, Florian CORTIAL, Stéphane CHABALLIER
Alexandre MALARTRE, Guy BONNEFOUX, Baptiste MARCHANDE, Jules RUSSIER.

Secrétariat du Rallye :

Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire,
Place du Vallat, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Téléphone : 04 71 03 81 72

Mail : asahvl@orange.fr - Site : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye :

ESPACE CULTUREL, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille

- Vendredi 14 juin 2019, de 17h30 à 21h30

- Samedi 15 juin 2019, de 07h30 à 21h30

Organisateur technique

Adresse :

Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire
A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar/Hôtel LE PROVENCE,
Avenue des écoles, 43150 Le Monastier/Gazeille

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Présidente :	Nicole FOREST	lic. n° 1882
	Membres :	Georges BEAL	lic. n° 2910
		Joëlle ALLEMAND	lic. n° 16382
Directeur de Course :		Christophe ARSAC	lic. n° 3591
Directeurs de Course Adjoints :		Louis René VERLINE	lic. n° 21427
		Evelyne LAPALUS	lic. n° 220330
Directeur de Course délégué à la voiture BBR :		Patrick ASSENAT	lic. n° 21221
Directeur de Course délégué à la voiture 00 :		Maurice BESSE	lic. n° 2926
Directeur de Course délégué ES. 1, 3, 5 :		Pascal MAGNE	lic. n° 43098
	Adjointe :	Patricia LATUILE	lic. n° 42335
Directeur de Course délégué ES. 2, 4, 6 :		Pascal LAFOND	lic. n° 227446
	Adjoint :	Benoit VIOLET	lic. n° 207574
Médecin Chef :		Dmitryi BOLOTNIKOV	lic. n° 201630
Commissaire Technique Responsable :		Gérard JOUVHOMME	lic. n° 228892
Commissaires Techniques :		Emeric PASCAL	lic. n° 37568
		Dominique MONNIER	lic. n° 55260
		Bernard COQUET	lic. n° 1324
Commissaire Technique stagiaire :		Xavier GAUTHIER	lic. n° 250816
Chargés des relations avec les concurrents :		Michel JULLIARD	lic. n° 12787
		Yvette CECILLON	lic. n° 11374
Chargé des relations avec la presse :		Christian CHALINDAR	lic. n° 3594
Informatique et Classements :		Yves PRORIOU	lic. n° 63463
Responsable Radios & Téléphones :		Guy BONNEFOUX	
Voiture Info :		Ecurie Licorne	
Nombre de postes de commissaires :		27	
Nombre de commissaires :		60	
Nombre d'ambulance :		3 (conforme à art. 2 de la Réglementation Médicale)	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2,
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne,
- Le Challenge de l'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **Vendredi 14 juin 2019, de 17h30 à 21h45, Place du Vallat, Le Monastier-sur-Gazeille. Les remorques devront être stationnées sur le site spécialement prévu à cet effet, à savoir : Marché aux bestiaux, Route De Laussonne, 43150 Le Monastier/Gazeille.**

Les vérifications finales seront effectuées : Garage TITAUD (Peugeot) avenue Laurent Eynac 43150 Le Monastier/Gazeille. TAUX HORAIRE MAXIMUM DE LA MAIN D'ŒUVRE : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au Règlement Standard FFSA

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} Rallye régional de la Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement - qui peut être téléchargée sur le site de l'A.S.A. : <http://www.asa-hvl.fr> - dûment complétée, avant **le lundi 3 juin 2019 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner **l'adresse mail du pilote ou du copilote de façon lisible**.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE
Tél. 04 71 03 81 72 – Mail : asahvl@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

Une réduction de 15 € sera consentie aux équipages 50% ASA HVL
Une réduction de 25 € sera consentie aux équipages 100% ASA HVL

Un remboursement de 20 € sera accordé aux équipages domiciliés à plus de 200 km du Monastier-sur-Gazeille. **Noter que ce remboursement sera effectué le jour des vérifications administratives sur production d'un justificatif de domicile.**

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'engagement.** Une demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies des licences valables pour l'année en cours, des permis de conduire et, le cas échéant, de l'attestation de prêt de la voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de forces majeures, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le carnet d'itinéraire est interdite. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un Additif au présent Règlement Particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 140,40 km. Il est divisé en une étape et quatre Sections.

Il comporte six Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les Epreuves Spéciales sont :	ES 1-3-5	GOUDET-SALETTES	7,20 km
	ES 2-4-6	COLEMPCE-LE MONASTIER	6,10 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

6.2.6P. Le nombre de passage maximum est limité à 3.

Les jours de Reconnaissances autorisées sont :

Chaque pilote pourra choisir 2 jours à choisir parmi les dates suivantes :

- samedi 1er juin 2019
- dimanche 9 juin 2019 de 9h à 18h00.
- vendredi 14 juin 2019

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir du samedi 1er juin 2019 au Bar/Hôtel LE PROVENCE, Avenue des Ecoles, 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

7.2P. *Dispositions générales relatives aux contrôles*

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

7.3P. *Contrôles de passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Mise Hors Course*

7.3.5P. (...) **Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le samedi 15 juin 2019 à l'arrivée du rallye, au Podium d'Arrivée, Place du Vallat, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Prix en espèces :

	SCRATCH	GROUPE +de 4 partants	CLASSE		
			1 à 3 partants	De 4 à 10 partants	+ de 10 partants
1 ^{er}	360 €	130 €	170 €	340 €	340 €
2 ^{ème}	260 €	80 €		170 €	170 €
3 ^{ème}	180 €	50 €		100 €	100 €
4 ^{ème}					80 €

Coupe des Dames :

150 € au premier équipage féminin.

Coupes :

au minimum 1 coupe sera attribuée à chaque équipage primé.

1 coupe à chacun des 3 premiers du classement général.

1 coupe à chacun des 3 premiers du classement par groupe.

1 coupe à chacun du classement par classe, limité à un tiers des classés.

2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la Remise des Prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Prix spéciaux :

Un engagement gratuit pour l'édition 2020 du Rallye Haute Vallée de la Loire et des lots d'outillage seront remis à des concurrents tirés au sort et présents à la Remise des Prix.